

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 28 juin 2019

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 1^{er} juillet 2019

D/2019-015

Aujourd'hui, vendredi 28 juin 2019, à 14 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaients présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET et BOISSEAU et Monsieur LAMAISON

Pouvoir :

Etaients excusés :

Mesdames LABORDE, POITREAU, LIRE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC, BRASSEUR et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20190628-D2019_015-D



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2019/015

Reprise des Résultats de 2018 - Approbation

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Compte Administratif 2018, il convient d'affecter les résultats de cet exercice sur l'exercice 2019.

L'excédent net de clôture de l'exercice 2018 s'élève à 4 169 808,97 €.

I. FONCTIONNEMENT :

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 1 004 800,23 €.
Il se compose du résultat brut de fonctionnement de l'exercice 2018, à savoir 263 876,10 €, et de l'excédent cumulé de fonctionnement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2019 de la façon suivante :

En fonctionnement, au compte 002, Excédent reporté : 600 000,00 €
En investissement au compte 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : 404 800,23 €

II. INVESTISSEMENT :

L'excédent global d'investissement de l'exercice 2018 s'élève à 3 165 008,74 €.
Il se compose du résultat brut d'investissement de l'exercice 2018, à savoir 404 766,85 €, et de l'excédent cumulé d'investissement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2019 de la façon suivante :

En investissement, au compte 001, Excédent reporté : 3 165 008,74 €.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Budget Primitif, les Décisions modificatives et le Compte Administratif 2018,
Vu l'article L2311-5 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

L'affectation des résultats telle que présentée par la Présidente, Madame Emmanuelle CUNY, est approuvée :

Compte 002, Excédent reporté : 600 000,00 €

Compte 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : 404 800,23 €

Compte 001, Excédent reporté : 3 165 008,74 €.

Article 2 :

Adopte l'affectation du résultat 2018 et autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 5

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le,

28 juin 2019

La Présidente,



Emmanuelle CUNY